

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- Insérer dans son milieu professionnel et à s'adapter à son évolution (C1)
- Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe (C2)
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propre à la profession d'assistant de direction (C3)
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Le bachelier en assistant de direction est un professionnel polyvalent. Il est appelé à pouvoir exercer sa profession dans tous les secteurs d'activités tant privés que publics.
Dans ce cadre, il doit, par l'apprentissage des notions de Droit civil, avoir les connaissances juridiques fondamentales et supplétives aux autres branches du droit.

L'activité d'enseignement Relations juridiques avec les autorités publiques a pour objectif de responsabiliser l'étudiant dans son rôle de citoyen ainsi que de le familiariser dans ses relations avec les autorités institutionnelles.

Au cours de l'activité d'enseignement intitulée Droit civil, l'étudiant abordera, d'une part, les principaux fondements du droit positif belge mais, également, les notions fondamentales de droit familial et de droit patrimonial (obligations, contrats et théorie des biens).

Au cours de l'activité d'enseignement Relations juridiques avec les autorités publiques, l'étudiant se familiarisera avec l'évolution structurelle de la Belgique ; la Constitution belge et son contenu, les divisions territoriales de la Belgique en fonction des matières abordées, les pouvoirs et institutions de la Belgique fédérales et leurs compétences.

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, dans la matière enseignée,

- d'effectuer des recherches juridiques en utilisant les sources adéquates et actualisées,
- de comprendre un texte de loi et de l'appliquer au cas pratique envisagé afin de résoudre des problèmes juridiques simples à complexes,
- de rechercher et expliquer - sur base d'articles de presse, de doctrine, de jurisprudence - les notions vues au cours,
- de reconnaître et comprendre les normes adoptées par nos autorités publiques en se référant à leurs caractéristiques essentielles.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Ces enseignements consistent en exposés magistraux comprenant de nombreux exercices tant en individuel qu'en groupe et en mises en situation visant à l'interactivité avec les étudiants.

Des exercices permettant de vérifier l'évaluation des acquis du cours précédent peuvent, le cas échéant, être organisés et intervenir dans la note finale, les modalités en sont communiquées au début de l'activité d'enseignement.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Relations juridiques avec les autorités publiques

Examen oral 2 ECTS

Droit civil

Examen oral 3 ECTS

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

- Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise et de son environnement multiculturel
- Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- Synthétiser des documents et élaborer des dossiers.
- Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation.
- Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations.

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

Outils

Les syllabus des différentes activités d'enseignement constituent les outils de référence pour les activités d'enseignement de l'UE et sont accessibles sur I-campus. Des notes de cours peuvent également être remises aux étudiants

www.stradalex.be (bibliothèque juridique accessible en ligne sur les ordinateurs à disposition au sein de la bibliothèque et permettant d'accéder aux textes de lois, aux revues juridiques spécialisées : JT, JTT, JLMB, RGAR, ...)

Sites officiels des SPF, des Cours et tribunaux, du Moniteur belge

Matériel indispensable dont l'étudiant doit être muni pour suivre le cours

Utilisation d'une connexion internet pour avoir accès aux documents de support à l'enseignement ;
Seuls la constitution et le code civil " HEFF" pourront être utilisés à l'occasion des activités d'apprentissage et des examens .